Paris, le 12 mai 2021

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |
| --- | --- |
| **Frédérique VIDAL***Ministre chargée de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation* | **Sophie CLUZEL***Secrétaire d’État auprès du Premier Ministre, chargée des Personnes handicapées* |

 |  |

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Premier Comité national de suivi de l’Université inclusive**

**Frédérique Vidal, ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation et Sophie Cluzel, Secrétaire d’Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, ont présidé ce jour le premier comité national de suivi de l’Université inclusive.**

Dans le cadre de la priorité gouvernementale donnée à une société toujours plus inclusive, ce comité réunit les ministères concernés, les conférences d’établissements d’enseignement supérieur ainsi que les associations qui œuvrent au quotidien pour faciliter le parcours des étudiants en situation de handicap.

Aujourd’hui, près de 40 000 étudiants en situation de handicap suivent une formation d’enseignement supérieur à l’université, en école ou en lycée. L’engagement du gouvernement pour faciliter l’accès à l’enseignement supérieur des jeunes en situation de handicap a conduit à accueillir 30% de plus d’étudiants dans cette situation depuis 2017.

## A la demande du ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, la plupart des universités disposent aujourd’hui d’un schéma directeur du handicap. Les coopérations entre les professionnels des missions handicap des universités et grandes écoles avec celles des professionnels du secteur médicosocial se sont renforcées afin d’appréhender l’étudiant dans sa globalité.

L’Association des Professionnels d'ACcompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur (APACHES) a mis récemment à disposition des futurs étudiants un [guide](https://www.etudiant.gouv.fr/fr/handicap-et-etudes-superieures-ep1-acces-aux-etudes-superieures-2130) Handicap et études supérieures complété par des vidéos qui encouragent à se faire connaître des référents handicap des universités et grandes écoles afin de bénéficier de l’accompagnement dont ils ont besoin.

Le comité national de suivi a acté la mise en place de deux groupes de travail, l’un consacré à la question de l’articulation entre enseignement scolaire et enseignement supérieur, le second consacré à l’accessibilité globale. Il s’agit d’apporter des réponses à l’accessibilité des formations, de la vie étudiante dans toutes ses dimensions, des environnements numériques, des contenus et mesures de compensation (aide humaine, aide technique et aménagements des examens).

 **« J’ai décidé de porter à 30 (contre 25 préalablement) le nombre de contrats doctoraux réservés aux étudiants en situation de handicap attribués aux établissements sur les fonds du ministère et à doubler le contingent de mois de prolongation des contrats distribués aux établissements (de 90 à 180 mois). Ces moyens supplémentaires viennent en complément des engagements pris par les établissements eux-mêmes afin de rendre l’Université, dans une acception large, toujours plus inclusive » a rappelé Frédérique Vidal.**

 **« L’accueil et l’accompagnement des étudiants en situation de handicap doit continuer de progresser dans tous nos établissements d’enseignement supérieur, universités comme grandes écoles et dans tous les secteurs de formation. C’est une condition pour la pleine participation des personnes à la vie sociale et à leur émancipation » selon Sophie Cluzel.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact presse Ministère chargé l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation**01 55 55 82 00**presse-mesri@recherche.gouv.fr** | **Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées****seph.communication@pm.gouv.fr** |